

TARIFS 2024 Applicables au 01/04/2024

TARIFS HEBERGEMENT PERMANENT

DECOMPOSITION DU TARIF	GIR 1/2	GIR 3/4	GIR 5/6
Tarif Hébergement	62.12 €	62.12 €	62.12 €
Tarif Dépendance	20.86 €	13.24 €	5.62 €
Total/jour	82.98 €	75.36 €	67.74 €
Total/mois 30 jours	2489.40 €	2260.80 €	2032.20 €
Total/mois 31 jours	2572.38 €	2336.16 €	2099.94 €

TARIFS HEBERGEMENT TEMPORAIRE

DECOMPOSITION DU TARIF	GIR 1/2	GIR 3/4	GIR 5/6
Tarif Hébergement	62.12 €	62.12 €	62.12 €
Tarif Dépendance	20.86 €	13.24 €	5.62 €
Total/jour	82.98 €	75.36 €	67.74 €
Total/mois 30 jours	2489.40 €	2260.80 €	2032.20 €
Total/mois 31 jours	2572.38 €	2336.16 €	2099.94 €

TARIF HEBERGEMENT -60 ANS : 77.77 €

TARIF DE RESERVATION

Tarif hébergement – forfait journalier hospitalier
Soit au 01/04/2024 : **42.12 € par jour**

Pour les résidents issus du Département de Charente Maritime, l'allocation personnalisée à l'autonomie sera directement versée sur le compte du Trésor Public de La Rochelle. Pour les résidents des autres départements, L'allocation sera directement versée sur leur compte, par le Département concerné.

NB : Si le résident n'a pas fait une demande d'APA au département dont il dépend, le résident paiera la totalité du tarif dépendance